



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du conseil, des élections
et de la citoyenneté**

Bureau des élections

Réf : HC/DCEC/BEL n° 2023 - 675

**ARRÊTÉ fixant la liste définitive des candidats à l'élection sénatoriale
du dimanche 24 septembre 2023**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 446, R. 152 et R. 271 ;
- Vu** le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu** le décret du 18 janvier 2023 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. LE FRANC (Louis),

Considérant les déclarations de candidature déposées auprès du haut-commissaire de la République du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 8 septembre 2023 à 18h et les récépissés définitifs qui ont été remis aux candidats.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats et de leurs remplaçants à l'élection des sénateurs de Nouvelle-Calédonie est arrêtée ainsi qu'il suit :

- **M. Pierre FROGIER**
Remplaçante : Mme Laura VENDEGOU
- **M. Georges NATUREL**
Remplaçante : Mme Henriette HAMU
- **Mme Sonia BACKES**
Remplaçant : M. Gil BRIAL

- **M. Gérard POADJA**
Remplaçante : Mme Laure CHATAIN
- **M. Macate WENEHOUA**
Remplaçante : Mme Karen DAMBREVILLE épouse GIUNTI
- **M. Robert Wienie XOWIE**
Remplaçante : Mme Valentine EURISOUKE
- **M. Manuel MILLAR**
Remplaçante : Mme Isabelle JACOB

L'ordre de la liste des candidats correspond à l'ordre de dépôt des candidatures.

Article 2 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa le 15 SEP. 2023

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat


Stanislas ALFONSI